

# Les archives d'un crime de masse : comment « traiter » les archives de la traite négrière française ?

Louis-Gilles Pairault

---

Le port de La Rochelle fut au XVIII<sup>e</sup> siècle le deuxième port négrier de France. Situées dans cette ville, les Archives départementales de la Charente-Maritime conservent un fonds exceptionnel de sources qui illustrent le fonctionnement de la traite vue de France, et témoignent de ce commerce souvent très lucratif, véritable « crime ordinaire », intégré dans un vaste système d'échanges mondialisés. Davantage que l'histoire de la traite et de ses conséquences jusqu'à nos jours – aspects bien étudiés par ailleurs – la réflexion porte sur le rôle des archives et leur utilisation auprès du public. Si l'on croit que la justice et la réconciliation passent nécessairement par l'existence et l'utilisation d'archives exploitables, si l'on pense que les archives ont un rôle décisif à jouer dans le cas de violations massives des droits humains, alors comment évoquer ce « crime de masse » à travers ces documents ? Le problème se pose d'autant plus qu'ils sont largement issus de ceux qui ont perpétré le crime, non de ceux qui l'ont subi. Comment les utiliser, dès lors, pour « témoigner » au nom des esclaves ? Comment remédier aux importantes lacunes dans ces fonds ? Quel discours pédagogique peut-on tenir à destination des Européens d'aujourd'hui pour leur faire appréhender une réalité éloignée, ou déformée par des enjeux actuels ? Comment tenir compte de l'hypersensibilité sur cette question, tout en évitant les récupérations anachroniques ou les surinterprétations ?

Cette présentation s'inscrit dans le cadre de l'un des thèmes du Congrès organisé par le Conseil International des Archives de 2016 à Séoul (Corée du sud), intitulé « utilisation de documents et d'archives à des fins juridiques, de défense et de promotion ou dans le cadre de processus de réconciliation ». L'axe de cet article est donc la question de l'utilisation des documents d'archives dans le cadre de processus de réconciliation, à partir du cas particulier des documents conservés dans le dépôt des Archives départementales de la Charente Maritime, situé à La Rochelle.

L'histoire de la traite et de ses conséquences jusqu'à nos jours est très étudiée par les historiens, sociologues, politologues<sup>1</sup>. Les sources d'archives elles-mêmes sont connues et

---

Louis-Gilles Pairault est archiviste-paléographe, et conservateur en chef du patrimoine. Il a dirigé de 2003 à 2013 les Archives de la Ville de Nice (Alpes-Maritimes, France). Il est actuellement directeur des Archives départementales de la Charente-Maritime, en poste à La Rochelle. Il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *La Charente-Maritime*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 2016 ; *Le Saut des Français*, Ouest-France, 2012 ; *Le Choix des couleurs : quand Nice devint française*, Mémoires millénaires, 2010.

<sup>1</sup> Voir notamment, sur la traite en général : COTTIAS Myriam, CUNIN Elisabeth, MENDES DE ALMEIDA Antonio (dir.), *Les traites et les esclavages : perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, 2010, 389 p. ; DORIGNY Marcel et ZINS Max-Jean (dir.), *Les traites négrières coloniales : histoire d'un crime*, Paris, Cercle d'art, 2009, 263 p. ; PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004, 468 p. Et sur la traite négrière spécifiquement rochelaise : AUGERON Mickaël et CAUDRON Olivier (dir.), *La Rochelle, l'Aunis et la Saintonge face à l'esclavage*, Paris, Les Indes Savantes, 2012, 341 p., et DEVEAU Jean-Michel, *La traite négrière rochelaise*, Paris, Karthala, 1990, 334 p.



Figure 1 : Le port de la Rochelle vu du côté de la Petite Rive, mi-XVIII<sup>e</sup> siècle. Arch. dép. Char. – Mar ; 1 Fi La Rochelle 116.

présentées<sup>2</sup>. Davantage que l’histoire de la traite et de ses conséquences jusqu’à nos jours, c’est le rôle des archives et de leur utilisation auprès d’un public européen qui est au centre de notre réflexion : quel rôle, quelle utilisation, quelle utilité des archives auprès du public européen d’aujourd’hui ? Et quelle contribution peut-on faire – modestement – à un processus de réconciliation – nationale mais aussi internationale ?

## La traite négrière française et rochelaise

Le port français de La Rochelle contribua particulièrement au commerce d’esclaves appelé « traite négrière », puisqu’il fut au XVIII<sup>e</sup> siècle le deuxième port négrier de France, loin derrière Nantes, mais devant Bordeaux. Au 18<sup>e</sup> siècle, 427 navires négriers sont partis de La Rochelle, à destination de l’Amérique, principalement de Saint-Domingue (l’actuelle Haïti). Avec toutes les précautions d’usage, on estime à 130 000 le nombre de Noirs transportés par les navires rochelais, depuis le golfe de Guinée (Sénégal, Haute et Basse Guinée, côte d’Angole)<sup>3</sup>.

Il s’agit d’un commerce souvent très lucratif, un véritable « crime ordinaire », intégré dans un vaste système d’échanges mondialisés, et plus précisément dans un système proprement « colonial ». Ce système est composé de nombreux rouages, et alimente toute une économie : chantiers navals, ateliers, magasins, commerçants, assureurs, hommes de loi, financiers, comptables, paysans, matelots, portefaix... C’est toute une population qui en vit, et pas seulement les armateurs et les marins. C’est aussi un système capitaliste, qui associe de nombreux partenaires et peut entraîner de très gros bénéfices. C’est ainsi que de grandes familles d’armateurs (les Admyrauld, Rasteau, Garesché, Fleuriu...) s’y sont enrichies, comme en témoignent les hôtels particuliers – et même les bâtiments publics – qu’ils font construire, et les plantations qu’ils possèdent à Saint-Domingue.

Les premières expéditions de traite rochelaise ont commencé tôt dans l’histoire de la traite européenne : dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1594–1595, on relève la première mention

<sup>2</sup> Voir l’excellent Guide des sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions, Archives de France, La Documentation française, 2007, disponible en ligne (et en plusieurs langues) sur le Portail européen des archives : [https://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-SIAF/type/sg/id/FRDAF\\_esclavage001;jsessionid=4A8534CC749D0767ED86852A5282A4](https://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-SIAF/type/sg/id/FRDAF_esclavage001;jsessionid=4A8534CC749D0767ED86852A5282A4), consulté le 4 décembre 2016.

<sup>3</sup> Voir Le commerce triangulaire et la traite négrière rochelaise, La Rochelle, Archives départementales de la Charente-Maritime, dossier pédagogique, 2014.

d'une expédition négrière rochelaise (vers le Brésil). En 1635, la France prend possession de la Guadeloupe et de la Martinique, qui ont besoin d'une main d'œuvre que l'on va chercher en Afrique : entre 1643 et 1692 on relève déjà 45 expéditions négrières rochelaises. Cependant, la traite négrière française va vraiment se développer partir de la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la prise de possession par la France de la partie occidentale de Saint-Domingue (en 1697), qui devient bientôt le premier producteur mondial de sucre et de café. La guerre de Succession d'Espagne (1702–1714) empêche d'abord le développement de ce commerce. Mais dès la fin des hostilités, en 1716, le gouvernement français autorise les particuliers « à faire librement le commerce des nègres » (alors qu'auparavant ce commerce était encadré par des monopoles). La traite va désormais connaître un essor considérable. On note ainsi, entre 1710 et 1730, 36 expéditions négrières rochelaises. Dès 1719 y est fondée la Chambre de commerce, lieu principal des négociations et des arbitrages commerciaux. Une véritable prospérité découle de ce commerce, et inonde La Rochelle et son arrière-pays. Entre 1730 et 1770, pas moins de 206 expéditions négrières partent de La Rochelle, qui est alors l'un des principaux ports de commerce français. En 1763, un événement historique sans rapport direct va encore augmenter l'ampleur de la traite négrière : la perte du Canada, conquis par les Anglais.



Figure 2 : Partition et paroles de la chanson Romance du corsaire, appartenant à Léon Bignon, second chirurgien à bord du *Sartine*, 5 février 1790. Arch. dép. Char. – Mar., B 6038.

Le Canada constituait un débouché important du commerce rochelais, et c'est donc vers la traite négrière que vont s'orienter une bonne partie des capitaux et des énergies. On compte ainsi 75 expéditions entre 1771 et 1778. Interrompue brièvement par la Guerre d'indépendance américaine (1778–1781), la traite reprend de plus belle : entre 1781 et 1792, ce sont 120 expéditions négrières qui partent du port de La Rochelle. Ce n'est pas tant la Révolution française, que l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue en 1791, qui interrompt ce commerce. C'est en 1792 que part le dernier navire négrier rochelais, le « Saint-Jacques », qui n'arrive d'ailleurs pas à destination, arraisonné avant par les Anglais. La guerre générale compromet en effet le commerce transatlantique, tandis que l'esclavage est aboli, d'abord à Saint-Domingue, puis dans l'ensemble des colonies françaises (1793–1794). Le port de La Rochelle se trouve presque ruiné par l'effondrement subit d'un trafic si lucratif ; le commerce maritime rochelais entre en léthargie, et ne retrouvera une activité économique importante que dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Après avoir – brièvement – rétabli la paix en 1802 Napoléon Bonaparte rétablit également l'esclavage. Il faut dire que sa femme, née Joséphine Tascher de La Pagerie, est issue d'une famille « créole » de la Martinique qui a bâti sa fortune sur l'esclavage... Sa décision entraîne l'insurrection générale de Saint-Domingue, et la reprise des hostilités rend à nouveau impossible tout commerce maritime. C'est le roi Louis XVIII qui interdit la traite négrière en 1817, avant l'abolition définitive de l'esclavage en 1848.

## Une richesse de fonds remarquable

Situées dans cette ville de La Rochelle, les Archives départementales de la Charente Maritime conservent un fonds exceptionnel de sources qui illustrent le fonctionnement de la traite vue de France : journaux de bords des navires, correspondances d'armateurs, livres de comptes, témoignages manuscrits, plans et dessins des bateaux et des plantations...<sup>4</sup>

Mais ces documents témoignent surtout d'un fonctionnement administratif et financier. Les traces des procédures administratives de ce qui est surtout une opération commerciale et maritime sont ainsi les registres de déclarations des armateurs devant l'Amirauté (registres de l'Amirauté de La Rochelle), les dossiers de contentieux (portés devant le tribunal de l'Amirauté), le fonds de la Chambre de commerce.

Les procédures financières et comptables se matérialisent, elles, par les « tableaux de traite », les livres de comptes, les factures, les états de dépenses, les tableaux de vente et de bénéfice, ou encore les polices d'assurance ou les contrats entre associés.

Quant aux témoignages liés plus directement à l'expédition maritime, ils se constituent des ordres donnés par l'armateur au capitaine, les plans et certificats du navire, les inventaires des biens des marins morts en mer, les contrats d'engagement des marins, les « rôles d'équipage » (listes détaillée des marins), les livres de bord. De tous ces documents, ce sont probablement ces derniers, véritables journaux de voyage, qui peuvent, par endroit, comporter le plus d'allusions à la dimension humaine – ou plutôt inhumaine – du commerce pratiqué.

Signalons enfin les correspondances et archives privées : ce sont des lettres, des

4 Voir JULLIEN Benoît et MORGAT Alain, « Médiation et valorisation des patrimoines liés à l'esclavage. Chairs noires et pierres blanches, une année de manifestations en Charente-Maritime », in *In Situ*, <https://insitu.revues.org/10221>, consulté le 6 décembre 2016.



correspondances, et parfois des journaux personnels, qui peuvent contenir des questionnements ou des inquiétudes, ou le récit de certaines anecdotes sur la capture des esclaves, leur comportement, les propos échangés avec eux, etc. Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance de ces données « qualitatives », qui sont très peu nombreuses.

Encore faut-il bien préciser qu'il s'agit des archives de la traite, et non de l'esclavage, qui lui est documenté dans d'autres documents que l'on peut trouver, par exemple pour le domaine français, dans les Archives départementales des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion).

On le voit, si l'on réfléchit en terme de crime de masse, le problème est double : d'une part, ces documents ne sont que les témoignages de préoccupations administratives, financières, comptables, commerciales. D'autre part, ils sont largement issus de ceux qui ont perpétré le crime, non de ceux qui l'ont subi.

Figure 3 : Tableau de vente de captifs à Saint-Domingue (Haïti), provenant de la cargaison du navire Le Vistor, de La Rochelle, 11 avril 1790. Arch. dép. Char. – Mar., 4 J 4177.

## Une politique de valorisation approfondie

La reconnaissance par l'Etat français de l'esclavage comme un « crime contre l'humanité » en 2001, puis en 2006 le choix d'une date commémorative<sup>5</sup> constituèrent une étape importante. D'autant que la loi mentionnait explicitement « les archives écrites disponibles en Europe »<sup>6</sup> et incitait les programmes scolaires à accorder une place significative au sujet.

5 Il s'agit du 10 mai, en référence au jour où fut promulguée cette loi en 2001 ; ce choix est controversé.

6 « La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée » (République française, loi 2001-434 du 21 mai 2001, art. 2).

Les Caroles dimèrent dans les freres; mais le soir, n'apercevant presque plus la terre, et le pont étroit débarrassé; le Capitaine voulut qu'ils prissent leur souper en haut; ce repas étant achevé, peu d'instans après, je donnai, comme de coutume, l'ordre de faire descendre les hommes, et alors obtins un de nous orné d'un sabre, de plus dans l'ordre habituel, et nécessaire pour leur en imposer: à mon premier signal, ils se levèrent tous, en marchant vers l'entrée du Sarc; les fers dont leurs mains et pieds étoient garnis, gênant beaucoup tous deux, je crus d'abord, en voyant qu'une partie d'eux se hâtoit près de l'eau, sous le vent, que la bande du navire les faisoit à tomber; mais point du tout, ils avoient par les jambes, le devant, et les trois entres de nos murins qu'ils jeterent à l'eau: alors, les autres flanes étoient abais, avec armes, et chacun enfilât sa tige sur la dernière de cette corde. J'étois opposé contre la hize du vent, qui étoit sur le châteaubien, et quelques autres de l'équipage: je m'avançai vers les nègres, espérant de mon sabre pour les obliger à reculer au Sarc: ils n'en furent point effrayés, me regardant toujours en face et s'approchant de moi. J'en voulus point leur faire de mal, et encore moins les tuer, puisque je voyais en eux presque toute une tige; je me retirai vers la remorque, craignant que j'étois sur le flanc sur le pont, et cruint à la continuité de l'échelle de nos vers. On avertit peut être la force lors que j'entendis Mourir sur le pont, j'y fus de l'univers, je le saisis le Sabre et voyant qu'il n'y avait plus de temps à perdre, je donnai l'ordre du grand feu sur le pont, sur la dérive sans que les nègres tentassent de me résister, car les pieds, ainsi qu'ils le pouvoient. Le Diablement fut aussitôt par de l'homme, les personnes tombées à la mer, qui se trouvoient devant nous, attendant de suite quelques manomores et autres à bord, ce qui augmenta nos forces sur l'arrière, on les fers avoient aussi fait un mouvement; mais on n'eut sans besoin de cela ni d'armes à feu pour les réduire; quelques tiges et corps de fer on devint au front. Il n'en étoit pas ainsi des hommes, qui s'étoient unis aborder à tirer quelques fois de la dérive pour frapper sur la remorque. Les nègres même, libes de leur bras et jambes, nous lançoient à la tête tout ce qu'ils pouvoient jeter dans ce qu'il falloit absolument en sacrifier quelques uns pour donner les autres, on fit feu de pistolets, fusils et même de pistolets chargés seulement à petit plomb, ce qui en tua trois: deux furent si effrayés qu'ils se précipitèrent à l'eau où on les laissa et voyant à leur les autres tentèrent d'aller même dans l'autre part. De notre côté, le second maître d'équipage eut le malheur d'être blessé à la gorge par le bras d'un nègre, qui un homme qui habitoit à cette ancre venait recueillir: il mourut peu d'heures après, et nous perdîmes au bout de quelques jours le maître charpentier par suite d'une blessure que les nègres lui avoient faite à l'épaule. Cet événement augmentant comme de raison notre défiance, on donna les fers des plus robustes Caroles, et pendant quelques jours, il n'y en eut plus que la moitié, à la fois, sur le pont: pendant d'ailleurs toutes présentations contre une seconde tentative de leur part. Ils n'en firent point plus, je le crois, et furent comme des montons toute la traversée, qui par la marche lente de notre bâtiment sur ces longues, pour faire mourir d'affection caribuligne, un officier et deux autres marins.

Figure 4 : Une révolte d'esclaves à bord du navire La Reine de Podor, extrait de l'Histoire des services à la mer et dans les ports, de Claude-Vincent Polony, navigant à bord du navire Les trois frères, 1784. Arch. dép. Char. – Mar., 4 J 4311/1. p 79 à 81.

Plusieurs institutions mémorielles furent constituées en France dans les années qui suivirent : en 2012, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes (qui était, rappelons-le, premier port négrier du pays), et en 2015 le Mémorial ACTe dans l'île de la Guadeloupe (Antilles françaises). Sans vouloir entrer dans des polémiques qui restent très vives, on peut s'étonner que dans une France qui a développé depuis des décennies les commémorations, les reconnaissances et les anniversaires, il ait fallu attendre si longtemps pour voir la constitution de mémoriaux d'un crime de masse pourtant connu depuis des siècles... De ce point de vue, La Rochelle fait figure de précurseur, puisque son Musée du Nouveau Monde y fut inauguré trente ans plus tôt, dès 1982. Ce musée fut aménagé dans l'hôtel particulier des Fleuriau, une célèbre famille d'armateurs qui fit fortune dans la traite des esclaves, et possédait des plantations à Saint-Domingue (Haïti). Véritable musée riche de collections prestigieuses et variées, plus explicite et plus pédagogique qu'un mémorial, il consacre une bonne partie de ses salles à la traite et à l'esclavage français. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il est le premier, et pour ainsi dire le seul musée de France à le faire<sup>7</sup>.

Dans cette dynamique mémorielle des années 2000, et souvent en partenariat avec le musée du Nouveau Monde, les Archives départementales de la Charente Maritime menèrent une active politique de communication auprès du public, notamment dans les années 2010–2012 : réalisations de plusieurs expositions (réelles et en ligne)<sup>8</sup>, conférences et colloque, publications, et dossier pédagogique<sup>9</sup>, particulièrement utilisé par les élèves depuis que le sujet est au programme des classes de quatrième<sup>10</sup>. A partir des documents qui ont été conservés, les questionnements portent essentiellement sur la problématique – à la fois insoluble et très contemporaine – d'un crime de masse pratiqué par des gens ordinaires, comme s'il s'agissait d'un commerce comme un autre...

On peut ainsi avancer qu'aujourd'hui, les Archives départementales de la Charente Maritime se sont imposées comme un des principaux acteurs (en France métropolitaine du moins), de la commémoration, de la compréhension et de la transmission de la mémoire de la traite négrière.

## Quelques difficultés rencontrées

Mais cette politique ne va pas sans difficultés. Quel discours pédagogique peut-on tenir à destination des Européens d'aujourd'hui (et notamment des jeunes) pour les aider à appréhender une réalité dont les différents aspects peuvent être atténués par l'éloignement temporel et la froideur des documents – ou au contraire déformés par des enjeux actuels ? Comment, depuis une ville française prisée des touristes d'aujourd'hui, utiliser ces documents en collaboration notamment avec les régions concernées par la traite (Afrique, Caraïbe, départements français d'outre-mer), en tenant compte de la sensibilité

7 A Bordeaux, c'est seulement en 2009 que le Musée d'Aquitaine consacra trois de ses salles au sujet. Les autres pays européens n'étaient pas plus en avance : l'Angleterre, puissance esclavagiste s'il en est, n'ouvrit un musée de la mémoire de l'esclavage qu'en... 2007 (l'International Slavery Museum, à Liverpool).

8 Voir l'exposition en ligne à l'adresse suivante : <http://exposvirtuelles.charente-maritime.fr/fr/expositions/la-traite-negriere-rochelaise-au-xviiiie-siecle>, consulté le 6 décembre 2016.

9 Voir Le commerce triangulaire... op. cit.

10 Voir notamment Un commerce pour gens ordinaires ? La Rochelle et la traite négrière au 18<sup>e</sup> siècle, La Rochelle, Archives départementales de la Charente Maritime, 2010.

élevée à ces questions ? Comment éviter, également, les récupérations anachroniques ou les interprétations excessives sur une question qui provoque encore de nos jours des débats passionnés ?

Tout d'abord, le public auquel on s'adresse est un public constitué d'Européens du XXI<sup>e</sup> siècle, de touristes, de jeunes ou de tout public : il est difficile de leur faire appréhender une réalité lointaine dans le temps, et rendue encore plus lointaine à cause de la distanciation provoquée par des documents anciens, froids, difficiles à lire et à comprendre.

Il est par ailleurs complexe d'évoquer un sujet « qui ne se voit pas ». Il y a là une différence avec l'outre-mer (île de La Réunion ou Antilles françaises), où l'esclavage se voit et se vit par beaucoup d'aspects, où la mémoire de la traite est inscrite dans la chair de nombreux habitants, mais aussi dans les noms de lieux, dans le patrimoine architectural et dans les paysages. A La Rochelle (comme à Nantes ou à Bordeaux), la traite négrière est une « mémoire absente ». Aucun esclave n'a foulé le port de La Rochelle. Il faut s'interroger, aller observer les immeubles construits avec l'argent de la traite, pour retrouver des traces indirectes de la traite, grâce à l'argent qu'il a rapporté... Encore ces traces sont-elles très élégantes et harmonieuses, et il n'est pas naturel de faire coïncider ces architectures harmonieuses avec la laideur d'un crime de masse.

D'où, sans doute, l'importance des sources écrites comme témoignages de ce crime. Mais là aussi, des difficultés se présentent. D'abord, le problème des manques, des vides dans les sources, et pas seulement à cause des pertes et destructions de fonds. En effet, il y a beaucoup de « non archives », c'est à dire d'archives jamais écrites. A commencer par ces documents qui permettraient de faire le lien entre les esclaves débarqués en Amérique, et leur origine à leur départ d'Afrique (peuple, ethnie, village) : mais ce lien, que tant de chercheurs et de descendants aimeraient pouvoir renouer, est presque impossible à retrouver, à de très rares expressions près. Autre cas, les récits de déportation racontés par les esclaves eux-mêmes. Ces slave narratives sont davantage présents dans l'Amérique esclavagiste du 19<sup>e</sup> siècle : qu'on pense aux récits qui inspirèrent le célèbre roman américain *La case de l'oncle Tom*<sup>11</sup>. Mais rien de tel à l'époque de la traite négrière française : aucun esclave n'a laissé de journal de sa déportation, et à l'exception de quelques très rares documents judiciaires<sup>12</sup>, aucun texte d'esclave ne nous est parvenu pour témoigner au nom de tous ses camarades d'infortune. Il existe bien des témoignages émouvants laissés par les marins morts pendant la traversée<sup>13</sup>, mais rien de tel à propos des esclaves, qui ne faisaient l'objet d'aucun acte écrit lorsqu'ils mouraient à bord des bateaux.

Les sources existantes pouvant témoigner au nom des victimes sont donc uniquement des sources provenant des « maîtres », et non des « esclaves ». Ainsi en est-il d'un des documents souvent mis en valeur dans les fonds des Archives départementales de la Charente Maritime : le récit d'une révolte d'esclaves, ou l'émouvante histoire d'une belle

11 *Uncle Tom's cabin*, publié sous forme de feuilleton par l'Américaine Harriet Beecher Stowe en 1852, au moment des débats sur l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, s'inspirait des autobiographies écrites par d'anciens esclaves nommés Josiah Henson et Frederick Douglass.

12 Voir ROGERS Dominique (dir.), *Voix d'esclaves*, Paris, Karthala, 2015, 192 p.

13 Citons par exemple les exemples de documents rendant compte du partage des vêtements et objets personnels des marins morts entre leurs camarades (voir par exemple l'inventaire des hardes du mousse Etienne-Joseph Le Clerc, Arch. Dép. Char.-Mar. B 5876).



65

1764

manoirs hommes de *M<sup>r</sup> Orbiel* qui, voyant son capitation mal  
renoir (une autre avait pas, l'un dans l'autre, un *Capit* par jour)  
s'en prenait à tout le monde, et particulièrement aux malades,  
dont lui-même était souvent du nombre comme gentils. Cependant,  
notre courtoisie peignait seule à *Souango* traitait beaucoup, faisait  
à même passer les nègres sur les côtes brèves, et on lui comptait  
en même temps ses marchandises; mais les esclaves peignaient tous de  
l'espèce qu'on nomme *Moyoube*, n'étaient pas beaux, et étaient  
appartenant à bord diverses maladies, particulièrement la dysenterie  
flant préjudiciable à une navigation, et qu'il est impossible d'arrêter.

Dans le nombre de ces *Capit* vint de *Souango*, de bonne  
une femme, qui sur de jours avait été à bord, de fit remarquer  
non par une belle physionomie, ni de formes absolument agréables,  
elle n'était plus de la dernière jeunesse, mais en air s'annonce et  
de fièvre qui la distinguait de toutes les autres, pour la plus  
amoureuse moins d'intelligence même que certains hommes,  
inspira pour elle de l'intérêt, et désirait d'illuminer notre premier  
obscure qu'il lui fita le mouchoir. Cette femme qu'elle accepta  
gagnant fit bientôt deviner de sa qualité de quatrième maître, et  
gare que l'on confie ordinairement à quelques esclaves des plus  
raisonnables dans les deux sexes, pour faire la volée sur tous  
les autres, et surtout de peindre qu'elle s'occupait dans ses fonctions  
et se son ordre qui n'était, pourvu bientôt qu'on n'avait pu  
faire un meilleur *Obvie*, et fit reconnaître aussi dans cette  
femme, un caractère de bonté qu'elle manifestait même  
avec tous les blancs, autre que le Capitaine, le second, et celui  
qui parlait le *Carabé*. Elle se fit appeler à bord quinquante  
sans non distingué dans certains endroits de l'Afrique, dont l'un  
des premiers *Obvie* porte la qualification de *Moyoube*.  
Chaque fois qu'elle paraissait sur le pont toutes les autres  
arrivaient lui faisaient le *Daquela*, l'autre des blancs dans en-  
semble à la *Compo* où ce qu'elle était notée cinq à six femmes  
de navigaient autour d'elle, lorsque elle était dans le *Carabé* de  
*Moyoube*

66

1764

Moyoube, les mêmes femmes, on d'autres de tous les jours à bord  
de distance, et quinze heures, sans cesse dans un manoirs hommes,  
allant au moindre motif ou geste de la *Quintessence*. De tous  
les manoirs, elle exerce amonçant ordinairement qu'elle avait autre,  
sur son d'un *Obvie* beaucoup, excitent ma curiosité, mais ne pouvant  
causer dans sa langue, dont j'entendais à peine quelques mots,  
j'eus recours au tour des femmes (cinq livres de payage) et sa  
parlant comme tous les autres esclaves, rendant le signe à la  
côte, pour ignorer les *Capit*, et les reconnaître sur l'île qu'elle  
tous d'être mariée et qu'on ne les a eût pour cela, qui était son  
difficulté, et pour me satisfaire, le récit de singularités malheureuses  
à voir; qu'elle commença en effet, où de même avec, et continuant  
dans plusieurs jours, après l'entrée des *Capit* sur les terres, les  
arrivés de qu'on s'occupait un grand volume, des mille et une heures,  
lorsqu'elle me fit raconter, dont quelques-unes n'étaient pas  
sans intérêt, et que j'ai vu tel autre ainsi qu'il suit. C'est de  
*Quintessence* qui va parler.

Je suis du premier *Obvie* d'un bon pays près de la mer  
à deux lieues de toute l'Afrique nous notons dans le *Carabé*,  
j'apprends de sa mère, lorsque une nation avait été  
à bord un autre raison, que son père d'occupait nos terres, et  
c'est non alléger. Nos voisins, tous les hommes de l'île  
deux appelés, il y a bientôt plusieurs grandes tribus  
ou nos cimes de tel avantage, que l'homme venait  
à nous plus d'autres intentions que de volence, et  
de lui. Nos plus riches, et la venait depuis quelques jours  
à grand une partie de nos terres, s'étant, sans autre, dans  
d'occupés pour ses parents, avait avec lui son nombre  
un grand nombre, tous d'occupés, s'occupant dans la terre  
et d'occupés plus alléger que d'occupés riches et par qu'on  
à toute ma famille *Obvie* aussi si se savoir. Et non  
à quelques-uns de nos terres, dans des terres, qui nos  
à plusieurs de quelques services, nous travaient à cette  
notre

67

1764

à nous conduire à bord de ces *Obvie*, occupant déjà nos  
à logements; et la je vis mourir mon père, et tous les autres,  
à sous la coupe de gens, et qui nous n'avions jamais fait  
à de voir. En même temps il me fit dire, qu'on ne me devait  
à chose, que pour être donné à l'un des jeunes de nouveau  
à *Obvie* de mon père, que j'avais à servir en toute chose  
à d'un *Obvie*, je lui fis rendre par d'instant après. Elle me  
à d'occupés avec bonté, parut sensible à mes malheurs, et  
à un *Obvie* de moi que d'être presque complètement  
à et ses autres; mais seulement comme compagne et amie.  
à Elle avait bien des larmes que nous versions ainsi, en pain,  
à dans tout le pays; ma existence était complète et d'occupés  
à je crus, fait avantageusement remarquer par l'un de  
à amis de celui qui avait remplacé mon père, car il  
à m'envoya dans un *Obvie*, que se trouvant à son côté,  
à et d'occupés m'entra au nombre de ses femmes, et d'occupés  
à son père la demande au *Obvie*. Je s'occupés de sa part  
à l'autorité des hommes sur nous, je lui rendis service  
à sans doute, mais qu'elle pouvait que d'être morte de  
à ma personne, pourvu mon cœur, encore vivait de la  
à parole de mes parents, et de ceux que j'avais avec  
à eux, était invariable et d'un autre sentiment dans  
à la servitude. Elle s'occupés, ainsi, beaucoup de larmes  
à sans que j'entendais dire autre chose, cependant  
à et me rendait voir, sur tous les voyages, s'occupés  
à de plus en plus qu'elle s'occupés, et je d'occupés  
à sans cesse, dans mon imagination, qu'elle ne pouvait  
à être la cause, lorsqu'une nuit beaucoup de larmes  
à d'occupés et d'occupés dans lequel j'étais depuis  
à par d'instant. Ce n'était en l'espérance de ce que  
à et d'occupés, et je fis toute semblance jusqu'à son  
à jour, que d'occupés plusieurs femmes d'occupés à la fin,  
*Obvie*

68

1764

à dans la case où j'étais, se prosterner devant moi, et  
à moi, et me disant de *Obvie*. Sa surprise, que  
à d'occupés cette nouvelle, m'occupés possible de  
à d'occupés en culmat je ne pouvais que les regarder, et d'occupés  
à et d'occupés depuis plusieurs heures, lorsque le *Obvie*,  
à lui-même parut venir à toute sa cour; lequel était  
à alors ce prince, qui me voulait un nombre de ses femmes  
à et d'occupés fait un assez grand nombre de parents, pour  
à s'occupés de l'autorité, et faire épouser celui qui  
à était le *Obvie*. Et d'occupés à tout ce suite sur  
à d'occupés d'occupés et je regai des lors tous les  
à et d'occupés de l'ence de ses femmes, dont j'occupés  
à le nombre des la nuit suivante. Cet homme m'occupés  
à ainsi dans un rang dans lequel j'étais né, fit non  
à d'occupés d'occupés, sans savoir, de tout sur je fus et  
à d'occupés voir, et mes yeux n'étaient pas assez occupés pour  
à d'occupés j'en occis d'occupés plusieurs enfants, qui m'occupés  
à plus de mes yeux, s'occupés possible; mais tout de d'occupés  
à ne pouvais pas d'occupés. Les *Obvie* d'occupés se forma  
à bientôt dans le pays, dont la plus grande partie des  
à hommes, se rendait contre le *Obvie*, d'occupés un peu  
à d'occupés, et d'occupés de son autorité, de ses  
à d'occupés, et d'occupés avec une partie de ses femmes  
à et de ses amis, sur cette côte-ci, pour nous rendre  
à et d'occupés dans les deux jours.

Depuis notre départ à *Obvie*, l'un des *Obvie* d'occupés  
à deux années avant, fit enfin indigne; il était alors plus occupés  
à possible de son existence, par la quantité de marchandises, dont  
à nos parents et amis l'occupés d'occupés. En venant depuis des d'occupés  
à d'occupés près de lui; cette chose indigne était d'un *Obvie*  
à d'occupés que les hommes avaient fait de d'occupés. Et fut ainsi  
à par d'occupés, qu'il occupés de sa case à un d'occupés par  
à la Côte, on était la d'occupés des grands du pays. Quelques

Figures 5, 6, 7 and 8: Récit fait par une princesse réduite en esclavage, extrait de l'Histoire des services à la mer et dans les ports, de Cl.-V. Polony, 1784. Arch. dép. Char. – Mar., 4 J 4311.



esclave qui s'avère être une fille de roi réduite en esclavage<sup>14</sup>. Là encore, ce témoin n'est évoqué qu'à travers le récit qu'en fait un « blanc » ... On pourrait d'ailleurs ajouter que ce récit n'existe que parce qu'il s'agit d'une personne de sang royal, et non d'une « simple esclave » ... Peut-elle être considérée comme un témoin fiable de la condition d'esclaves, ou n'est-elle pas plutôt justement un cas exceptionnel ?

On voit combien il est difficile d'utiliser ces documents rédigés par le capitaine ou l'armateur : quelle objectivité, quelle crédibilité peut-on accorder à ces documents pour « témoigner » au nom des esclaves ?

## Quelques écueils et quelques risques

Outre la question des sources qui sont celles des « blancs », d'autres écueils se présentent : et particulièrement, la tentation d'une lecture « anachronique » de l'histoire. En raison de l'actualité toujours brûlante des conflits raciaux et des débats sur l'esclavage et la colonisation, il s'avère difficile, encore aujourd'hui, de maintenir la distanciation nécessaire avec le phénomène de la traite négrière. Les mentalités de l'époque étaient celles d'une société très hiérarchisée, où une grande partie de la population était soumise à une autre, par l'esclavage mais aussi la domesticité, avec une aliénation de sa liberté individuelle qui semble très choquante de nos jours<sup>15</sup>. La question du statut (libre ou non libre) était donc plus importante que la question strictement « raciale » de la couleur de peau, pourtant mise en avant dans la manière dont on raconte l'histoire de nos jours<sup>16</sup>.

Difficile aussi, d'expliquer que les dispositions brutales du fameux Code noir, législation concernant l'esclavage qui fut promulguée en 1685 et resta en vigueur durant tout l'Ancien Régime, comprenaient aussi des prescriptions sur le baptême et l'éducation religieuse des esclaves, ce qui montrait bien que les esclavagistes reconnaissaient pleinement la nature humaine de leurs esclaves...

Difficile, encore, de faire comprendre que l'esclavage était intégré dans un système colonial global, où il semblait évident que les colonies n'avaient de raison d'être que pour alimenter et enrichir la métropole en matières premières, et non pour elles-mêmes.

Difficile, toujours, de bien séparer l'époque coloniale datant de l'Ancien Régime, de celle de la Troisième République : celui-ci, qui commence dans les années 1880 et ne s'est achevée que dans les années 1970, reste beaucoup plus familier du grand public, et a beaucoup marqué l'imaginaire et les conceptions de nos contemporains. Elle a donc tout naturellement « pollué » les représentations de l'Empire colonial français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui en était profondément différent.

14 Voir le récit du voyage à bord du navire La reine de Podor en 1787, raconté par Claude-Vincent Polony, « Histoire des services à la mer et dans les ports », Arch. Dép. Char.-Mar 4 J 4311/1 pp. 79–81.

15 Dans la société française du 19<sup>e</sup> siècle, sur 15 millions d'actifs, 4 millions étaient dans une situation de sujétion profonde : 1 million de domestiques et 3 millions d'ouvriers (voir GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des domestiques en France au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978, cité par MARQUANT Robert, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1979, 137, 1 p. 145).

16 C'est ainsi que le héros de l'indépendance haïtienne Toussaint Louverture, né esclave et devenu général et gouverneur d'Haïti, semble bien, après son affranchissement, avoir possédé lui-même des esclaves... (voir DE CAUNA Jacques, *Toussaint Louverture et l'indépendance d'Haïti : témoignages pour un bicentenaire*, Paris, Karthala, 2004, p. 63).

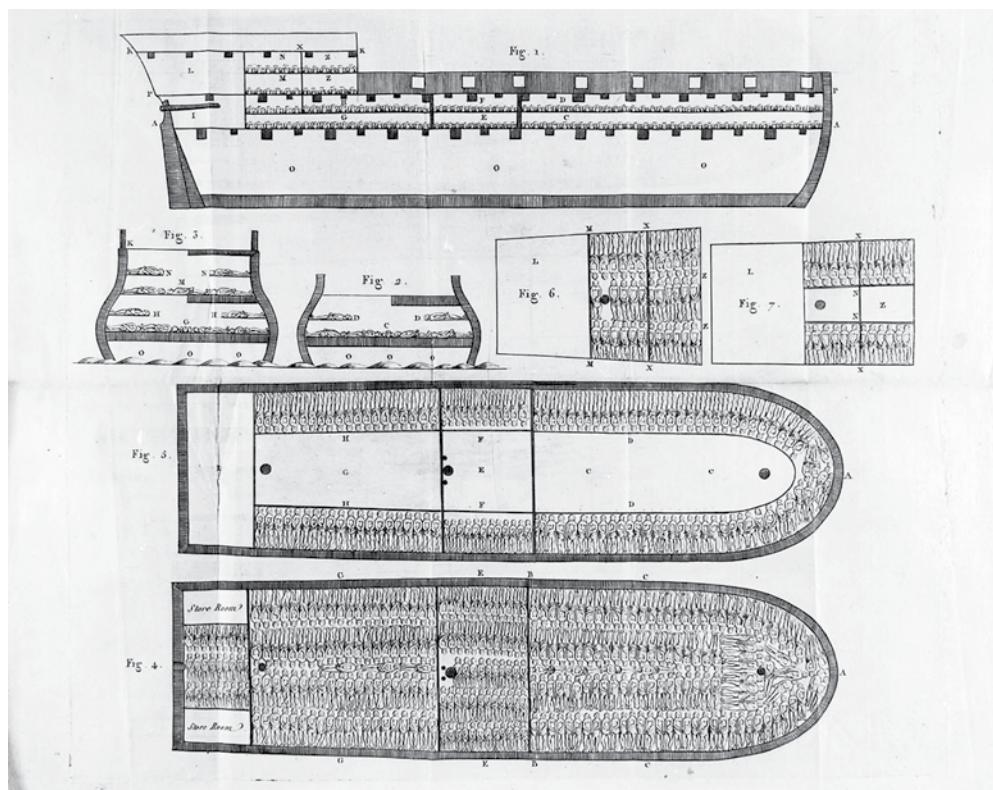


Figure 9 : Entassement des captifs à bord des navires négriers, extrait de l'Histoire du commerce homicide appelé Traite des noirs, ou cri des Africains contre les européens, leurs oppresseurs, de Thomas Clarkson, Paris, 1822. Musées de La Rochelle, MNM.1989.9.3.

Il convient aussi d'éviter que l'évocation aussi rigoureuse que possible d'un phénomène historique, ne soit influencée par des débats actuels. C'est le cas de la question des revendications de reconnaissance officielle, mais aussi d'excuses et même d'indemnisations. Souvent portés par des associations qui s'appuient sur la sensibilité des populations originaires d'outre-mer, et avancent des arguments historiques, ces revendications posent des problèmes sans fin qui excèdent d'ailleurs le cadre du présent article : quelle reconnaissance pourrait réellement compenser l'horreur d'un crime de masse aussi important ? S'il y avait indemnisation, faudrait-il considérer que les descendants doivent « payer » pour les crimes de leurs ancêtres, qui devrait indemniser qui, étant donné l'ancienneté du crime et les mélanges de populations ?

Plus largement, en raison de l'hypersensibilité du sujet, il reste toujours difficile d'énoncer certaines réalités historiques : par exemple que la mortalité des marins sur les navires négriers était presque aussi importante que celle des captifs, que la mort d'un marin (fait courant à l'époque) était moins redoutée par les capitaines que celle d'un esclave (qui représentait une importante perte de bénéfice), que les peuples africains eux-mêmes ont activement participé au système de la traite, ou que la traite négrière n'est que l'une des formes – parmi beaucoup d'autres – de l'asservissement de l'homme par l'homme appelé « esclavage » qui a touché tous les continents et remonte à l'Antiquité.



## Les archives comme outil de réconciliation

La mémoire de l'esclavage demeure une plaie ouverte. Les archives continuent à montrer, plusieurs siècles après, toute l'horreur de ce crime, dans des documents à la froideur glaçante, comme ces registres de vente où les esclaves sont appelés « pièces d'Inde » et décomptés comme des têtes de bétail. Mais ces preuves du crime que sont les archives, peuvent aussi servir d'outil de réconciliation – et c'est sans doute en cela que plus d'un siècle et demi après l'abolition, elles peuvent être le plus utiles. Car les commémorations, les reconnaissances, les repentances, les indemnisations mêmes pourront-elles jamais compenser le traumatisme d'un crime de masse qui a duré plusieurs siècles et dont les millions de victimes sont mortes depuis longtemps ?

Mais il ne s'agit pas seulement de ce fameux « devoir de mémoire », sorte d'« obligation mémorielle » qui répéterait en boucle un récit doloriste que même la recherche scientifique ne pourrait contester, dans une concurrence malsaine avec d'autres récits mémoriels non moins morbides<sup>17</sup>. Il s'agit aussi, et surtout, de conduire à la réconciliation.

Les archives peuvent jouer un rôle décisif et éminemment utile : elles permettent de « dire » la réalité de ce crime, pour permettre ensuite la réconciliation entre victimes et bourreaux – ou plutôt, dans ce cas, de leurs innombrables descendants. Vérité, et réconciliation. C'est tout le sens de la récente inauguration (mai 2015) dans la cour d'entrée du Musée du Nouveau Monde de La Rochelle – cet hôtel particulier bâti avec l'argent de la traite négrière – d'une monumentale sculpture de l'artiste sénégalais Ousmane Sow, représentant Toussaint Louverture.

---

17 Un exemple parmi d'autres d'un récit mémoriel contemporain de la traite négrière : au moment même de la promulgation du Code noir (1685), près de 200 000 protestants français, persécutés et dépouillés de leurs biens, s'enfuirent ou furent chassés de France à cause de la Révocation de l'Edit de Nantes. Leurs descendants – Européens, mais aussi Américains, Sud-africains et même Antillais – sont aujourd'hui des millions, qui seraient fondés à réclamer la reconnaissance du crime commis à leur encontre (voir PITTION Jean-Paul, « Les protestants français au XVIIe siècle », s.d., [http://archives.ville-saumur.fr/\\_depot\\_amsaumur/\\_depot\\_arko/articles/794/les-protestants-francais\\_doc.pdf](http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/794/les-protestants-francais_doc.pdf), consulté le 2 novembre 2016).